



COMITE REGIONAL CENTRE-EST

Sylvie Charre UEMO Privas 06.71.59.41.88

Alan Juignier UEAJ Annecy 06.75.56.20.49

snpespjcentreest@gmail.com

Lyon, le 28 septembre 2012.

LE SNPES dénonce depuis longtemps,

- Les difficultés, voire l'impossibilité, de placement éducatif sur la région Centre-Est,
- Le maintien d'un EPPOO correspondant uniquement à une commande politique (de l'ancien gouvernement) et non à un besoin ; en atteste la sous-activité de la structure depuis son ouverture et ce malgré les diverses dérogations au cahier des charges initial.
- Le manque de sens du schéma régional face au besoin d'hébergement éducatif créant une sur-pénalisation des parcours.
- Les accueils non préparés, souvent dans l'urgence.
- L'imposition du placement des 13-16 ans dans les hébergements de l'inter-région. Passage en force de la DIR, sans concertation et sans aucun respect des projets de service des établissements.

A Cela vient s'ajouter les rythmes de travail (nuit/matin/soir/temps milieu ouvert) qui créent une véritable souffrance au travail.

Tout ceci accentue la fragilité des services d'hébergement et exerce de fortes pressions sur les personnels.

Il est important que la question des hébergements dans la région Centre-Est soit débattue, tant en amont dans le choix du parcours du jeune que dans les établissements où les personnels sont fragilisés et mis en grande difficulté, ceci dans la construction d'une véritable complémentarité des services.

Vous travaillez en hébergement, en Milieu Ouvert, en S.E.A.T. venez débattre de ces questions le 16 octobre 2012 de 10h à 13h à la bourse de travail de Lyon (place Guichard, 3^{ème} arr.).

Cette Assemblée Générale a pour objectif de dégager des revendications **immédiates** concernant les conditions de travail, le sens de placement, les modalités d'arrivée des jeunes...

Ces revendications seront portées auprès du D.I.R. lors d'une audience.

Cette assemblée Générale est ouverte à tous les personnels et se tiendra dans le cadre de l'heure d'information mensuelle. (Cette A.G. et le temps de trajet doivent être comptabilisés dans le temps de travail). Contact ci-dessus pour plus d'information.

Le Comité régional Centre-Est